

RÉGION NORMANDIE

Présentation des dispositifs de soutien
1^{er} plan pour la préservation des races patrimoniales
normandes
21 septembre 2018



RÉGION
NORMANDIE

www.normandie.fr

Une concertation en trois étapes

18 septembre
2017

- lancement du chantier d'élaboration de ce futur plan

29 novembre
2017

- ateliers pour l'émergence des besoins sur l'ensemble des espèces

5 février 2018

- restitution des propositions d'actions sur l'ensemble des espèces

4 Avril 2018

- lancement du 1^{er} plan pour la préservation des races patrimoniales normandes



Validation en assemblée plénière le 18 juin 2018

L'ambition :

Conserver, valoriser et faire connaître ces races patrimoniales normandes

Priorité 1

**Conserver les races
patrimoniales normandes**

Priorité 2

Accompagner les éleveurs

Priorité 3

**Structurer les micro-filières,
créatrices de valeur ajoutée**

Priorité 4

**Développer l'attractivité du
territoire autour de
l'identité des races normandes**

RÉGION NORMANDIE

**Dispositifs régionaux pour
l'accompagnement des éleveurs – priorité 2**

ACCOMPAGNER LES ELEVEURS

PRIORITE
N°2

Objectif :

Aider les éleveurs à maintenir et développer ces races dans une approche économique, technique et professionnelle

⊕ Accompagner 100 éleveurs de races patrimoniales normandes

IMPULSION-INSTALLATION

PRIORITE
N°2

1. Objectifs :

- ✓ Soutenir l'installation avec des races patrimoniales normandes en complémentarité des aides nationales à l'installation

2. Bénéficiaires éligibles

- ✓ Porteurs de projet créateur ou repreneur d'une activité agricole en cours d'installation ou installés depuis moins de 6 mois, à la date du dépôt de la demande auprès de la Région
- ✓ Absence de condition d'âge
- ✓ Statut :
 - ✓ Agriculteur à titre principal - ATP
 - ✓ Agriculteur à titre secondaire ou cotisant solidaire sous réserve de devenir ATP dans les 3 ans suivant l'installation

IMPULSION-INSTALLATION

PRIORITE
N°2

3. Conditions d'octroi

- ✓ Passage obligatoire par le Point Accueil Installation
- ✓ Réalisation d'une étude économique avec un revenu prévisionnel d'au moins un SMIC au terme des 4 premières années
- ✓ Réalisation du stage 21H dans les deux ans qui précèdent la demande de subvention
- ✓ Suivi d'au moins 5 jours de formation dans le cadre du projet d'installation au plus tard l'année suivant l'installation. Exception pour les bénéficiaires disposant d'un diplôme agricole de niveau IV, exigence uniquement du stage 21H

4. Montant aide

- ✓ Aide de base :
 - 10 500 € pour les plus de 40 ans
 - 5 000 € pour les moins de 40 ans
- ✓ Bonification :
 - 1 000 € pour les installations en agriculture biologique
 - 1 000 € pour les installations en élevage ovin ou caprin ou en apiculture
 - 1 000 € pour les installations avec des races patrimoniales normandes

POPE NORMANDISATION

PRIORITE
N°2

1. Objectifs :

- ✓ Soutenir la reproduction, la conservation et le développement des races patrimoniales normandes par la création ou le renforcement d'activités économiques

2. Bénéficiaires éligibles

- ✓ Agriculteur à titre principal ou secondaire
- ✓ Siège social en Normandie
- ✓ 1 dossier par an, par porteur

3. Conditions d'octroi

- ✓ Etre adhérent à l'organisme de sélection ou de conservation agréé par le Ministère
- ✓ Acheter des animaux inscrits au catalogue :
 - Ovins : Avranchin, Cotentin, Roussin de la Hague
 - Caprins : Chèvre des fossés
 - Porcins : Porc de Bayeux
 - Chevaux : Cob normand, Percheron
 - Anes : Ane du Cotentin, Ane normand



3. Conditions d'octroi (suite)

- ✓ Création d'un atelier
- ✓ Développement de la production d'au moins 10 % uniquement pour Avranchin, Cotentin, Chèvre des fossés, Porc de Bayeux
- ✓ Développement d'une activité économique avec des ânes ou des chevaux (activité agricole, transport, collecte de déchets, entretien nature et espaces verts, tourisme vert, atelier pédagogique, équithérapie)
- ✓ Réalisation d'une étude économique
- ✓ Engagement à faire reproduire en race pure
- ✓ Engagement à maintenir l'élevage pendant 3 ans

4. Montant aide

	Montant par Femelle	Montant par mâle	Plancher/Plafond aide
Ovins	50 €	80 €	Plancher : 300 €
Caprins	100 €	Sans objet	Plancher : 300 €
Porcins	50 €	50 €	Plancher : 300 €
Chevaux	1 000 €	1 000 €	Plancher : 2 000 € Plafond : 6 000 €
Anes	250 €	250 €	Plancher : 750 € Plafond : 2 500 €

1. Objectifs :

- ✓ Soutenir la conservation par la reproduction des races patrimoniales normandes

2. Bénéficiaires éligibles

- ✓ Eleveurs professionnels et non professionnels : déclaration PAC
- ✓ Siège social en Normandie

3. Conditions d'octroi

- ✓ Etre répertorié par l'organisme de sélection
- ✓ Conduite en race pure
- ✓ Engagement à faire reproduire

4. Montant de l'aide :

- ✓ 200€ / UGB et par an pendant 5 ans
- ✓ Plafond de 10 500€ par an

MAEC API

PRIORITE
N°2

1. Objectifs :

- ✓ Soutenir les pratiques apicoles au service de la biodiversité végétales

2. Bénéficiaires éligibles

- ✓ Apiculteurs professionnels et non professionnels : déclaration PAC
- ✓ Siège social en Normandie

3. Conditions d'octroi

- ✓ Engagé au moins 72 ruches
- ✓ Présence d'au moins 16 ruches par emplacement
- ✓ Distance minimale de 2,5 kms entre les emplacements
- ✓ ¼ des emplacements localisés sur des zones dites intéressantes au titre de la biodiversité (PNR, Natura 2000, réserve naturelle, ZNIEFF)

4. Montant de l'aide :

- ✓ 21€ / colonie et par an pendant 5 ans
- ✓ Plafond de 10 500€ par an

RÉGION NORMANDIE

Dispositifs régionaux pour la structuration de micro-filières – priorité 3

STRUCTURER LES MICRO-FILIERES, CREATRICES DE VALEUR AJOUTEE

PRIORITE
N°3

Objectif :

Structurer les micro-filières des races patrimoniales, autour de segments de valorisation haut de gamme

- ⊕ Développer un circuit de valorisation économique pour chaque race normande

START'OP Races Patrimoniales

PRIORITE
N°3

1. Objectif :

- ✓ Soutenir la création d'organisation de producteurs non-commerciales pour la production/commercialisation des races patrimoniales normandes

2. Bénéficiaires éligibles

- ✓ Organisation de producteurs ayant son siège social en Normandie

3. Conditions d'octroi

- ✓ Fournir un diagnostic complet (sélection, multiplication, élevage, abattage, commercialisation)
- ✓ Proposer des actions de structuration et de développement économique (partenariat, contractualisation...)

START'OP Races Patrimoniales

PRIORITE
N°3

4. Dépenses éligibles

- ✓ Dépenses d'animation (salaires ou prestations externes)
- ✓ Dépenses d'expertise (analyse juridique ou technique, intervention d'expert)

5. Montant aide

- ✓ Taux d'aide : 80 % des dépenses éligibles
- ✓ Plafond d'aide :
 - Année 1 : 25 000 €
 - Année 2 : 15 000 €
 - Année 3 : 5 000 €

Actions collectives pour la structuration de filières de qualité

PRIORITE
N°3

1. Objectif :

- ✓ Encourager les démarches collectives et partenariales visant à structurer des filières de qualité émergents ou à développer des filières de qualité existantes

2. Bénéficiaires éligibles

- ✓ Producteurs et groupements de producteurs participant à des régimes de qualité.
- ✓ ODG reconnus et les associations d'ODG (organisme de défense et de gestion) d'une même filière.
- ✓ Organisations interprofessionnelles, dans la mesure où elles interviennent au titre de produits éligibles à la subvention.
- ✓ Organisations professionnelles, quelque soit leur forme juridique, réunissant les opérateurs de l'Agriculture Biologique.
- ✓ Associations réunissant des producteurs et/ou transformateurs de produits normands.

Actions collectives pour la structuration de filières de qualité

PRIORITE
N°3

3. Conditions d'octroi

- ✓ S'inscrire dans une démarche de structuration d'une filière comprenant :
 - le contexte et l'opportunité
 - les objectifs qualitatifs et quantitatifs
 - la portée géographique du projet
 - la stratégie de développement et le plan d'actions argumenté et détaillé
 - les indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact proposés pour le suivi de cette démarche
 - les modalités d'évaluation et de bilan du projet
 - le calendrier prévisionnel
 - un plan de financement cohérent

Actions collectives pour la structuration de filières de qualité

PRIORITE
N°3

4. Dépenses éligibles

- ✓ Dépenses d'animation (salaires ou prestations externes)
- ✓ Dépenses d'expertise (analyse juridique ou technique, intervention d'expert)

5. Montant aide

- ✓ Taux d'aide publique : 80 % des dépenses éligibles avec au moins 20 % d'autofinancement ou de financement privé

- 
- **Aucune dépense liée au projet (bon de commande, devis signé...) ne peut être engagée avant l'émission par la Région d'un accusé de réception de dossier complet**
 - **Aucun renouvellement d'action ne sera accepté sans bilan, axes d'évolution et définition d'un nouveau plan d'action.**

Actions collectives pour la structuration de filières de qualité

PRIORITE
N°3

6. Exemple de projet mis en œuvre : le centre de valorisation du cheval de trait

Des objectifs clairs :

- 📄 Positionner les Percherons et Cobs Normands sur les marchés du cheval d'utilisation en émergence ou développement,
- 📄 Favoriser le développement économique de la filière en travaillant sur la qualité et la valeur ajoutée,
- 📄 Répondre à la demande croissante de chevaux « clefs en main » pour différents débouchés (collectivités, entreprises, particuliers...)
- 📄 Sensibiliser les professionnels à la polyvalence de ces chevaux par leur utilisation dans les cycles de formation.

Actions collectives pour la structuration de filières de qualité

PRIORITE
N°3

6. Exemple de projet mis en œuvre : le centre de valorisation du cheval de trait

Un projet multi-partenarial:

- **Trait et Ane de Normandie** : pilote, organise la sélection des chevaux, achète et revend les chevaux, assure le « SAV », assure la promotion du centre,
- **Haras national du Pin** : dresse, héberge, entretient les chevaux, accompagne les acheteurs dans la prise en main des chevaux,
- **SHPF** et **Cob Normand** : établissent les critères de sélection des chevaux, communique auprès de leurs adhérents,
- **IFCE** : participe au suivi technique,
- **PNR Perche** : accueille les chevaux (périodes de repos)
- **CCN** : participe au Copil.

→ Formalisation du partenariat dans le cadre d'une convention.

Actions collectives pour la structuration de filières de qualité

PRIORITE
N°3

6. Exemple de projet mis en œuvre : le centre de valorisation du cheval de trait

Le budget 2018-2019 :

- **Fonctionnement** : 87 000 €. Soutien de la Région 63 918 €, soit un taux d'aide de 73%
- **Investissement** : soutien de 100 000 € pour acquisition des premiers chevaux.

A venir : intégration des Anes Normands et Anes du Cotentin au projet.

Où télécharger les formulaires de demande d'aide ?

- **IMPULSION-INSTALLATION**

<https://aides.normandie.fr/impulsion-installation>

- **POPE NORMANDISATION**

[https](https://aides.normandie.fr/aide-la-normandisation-du-cheptelp)

[://aides.normandie.fr/aide-la-normandisation-du-cheptelp](https://aides.normandie.fr/aide-la-normandisation-du-cheptelp)
[lan-operationnel-patrimoine-elevage-pope-pour-les-projet](https://aides.normandie.fr/aide-la-normandisation-du-cheptelp)

[s-ovin](https://aides.normandie.fr/aide-la-normandisation-du-cheptelp)

- **START'OP Races Patrimoniales**

<https://aides.normandie.fr/start-op-et-association-dop>

- **Structuration de filières de qualité**

[https://aides.normandie.fr/structuration-et-](https://aides.normandie.fr/structuration-et)

[developpement-des-filieres-de-qualite-normandes](https://aides.normandie.fr/structuration-et)

Vos interlocuteurs au sein de la Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines

	Qui	Coordonnées
Coordinateur du plan de préservation de races patrimoniales normandes	Daniel GERMAIN Clément LERICHE	daniel.germain@normandie.fr 02 31 15 25 78 clement.leriche@normandie.fr
Impulsion-installation	Cédric BURGUN	cedric.burgun@normandie.fr 02 31 06 89 79
POPE Normandisation	Erwann RIOU	erwann.riou@normandie.fr 02 31 06 78 79
Start'OP Races Patrimoniales	Clément LERICHE	clement.leriche@normandie.fr
Actions collectives pour la structuration de filière de qualité	Jean-Luc MOTTAIS	jean-luc.mottais@normandie.fr 02 31 06 89 81

RÉGION NORMANDIE

Echange avec les participants

RÉGION NORMANDIE

**Calendrier de déploiement des autres dispositifs du
plan de préservation des races patrimoniales normandes**



RÉGION
NORMANDIE

Contact Direction de la Communication

Site de Caen

Abbaye aux Dames
Place Reine Mathilde
CS 50523 - 14035 CAEN Cedex 1
Tél. : 02 31 06 98 55

Site de Rouen

5 rue Robert Schuman
CS 21129 - 76174 ROUEN Cedex
Tél. : 02 35 52 57 06

communication@normandie.fr